

# INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

**N° 9 – février 2021**

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« Cette période est toujours intense en terme de travail. Outre l'habituelle et incontournable rédaction du rapport d'activité, nous travaillons à la préparation du budget 2021 en vue de la Commission exécutive (Comex) du 8 mars. Les autres chantiers suivent leur cours comme vous le verrez dans cette Lettre. Et il faut croire que les efforts payent ... car selon les derniers chiffres publiés par la CNSA, la MDPH de l'Aude se place au 8<sup>e</sup> rang national pour son délai de traitement des demandes à 2,9 mois ! Pour mémoire, le délai décisionnel légal est de 4 mois. Quant à la mesure de satisfaction des usagers, nous sommes 2<sup>e</sup> ex-aequo au niveau national, avec 97 % de personnes satisfaites et une participation record de 1083 répondants ! Rendez-vous dans la prochaine Lettre pour le détail de ces résultats.

Je remercie ici tous les agents pour leur implication dans leur travail quotidien auprès des personnes en situation de handicap.

Je vous recommande encore et toujours de bien respecter les consignes de sécurité sanitaire. Prenez soin de vous et de vos proches. »



Sommaire :

**Service Accueil Gestion des Droits :  
portrait de Franck Stéfanutti, chef de service**

**La PCH parentalité : mise en œuvre**

**Point sur les chantiers en cours**

**En complément d'infos**

**Du côté des partenaires**

# SERVICE ACCUEIL GESTION DES DROITS (AGD)

## PORTRAIT DE FRANCK STEFANUTTI

Depuis le 4 janvier 2021, Franck Stephanutti est le nouveau chef du service AGD qui compte 20 agents répartis en 3 unités qui travaillent sur les missions accueil, instruction des dossiers et secrétariat de Commission.

*La Lettre Infos MDPH l'a interviewé : « Quel a été votre parcours avant d'arriver à la MDPH ? »*

FS : « Après avoir réussi le concours d'adjoint administratif en 2002, j'ai débuté dans la Fonction Publique Territoriale en tant qu'agent d'accueil au Centre Médico-Social de Carcassonne ouest. »

*La Lettre Infos MDPH : « Qu'avez-vous appris au contact des usagers ? »*

FS : « C'est là que j'ai découvert le sens des politiques de solidarité. Cela a confirmé mon intérêt pour le champ social. J'ai besoin de me sentir utile. »

*La Lettre Infos MDPH : « Comment avez-vous fait pour concrétiser cette envie ? »*

FS : « En 2005, j'ai intégré le groupement d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en qualité de secrétaire et en 2008, la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Tout était à construire : les outils, les partenariats. J'y suis resté 8 ans ! »

*La Lettre Infos MDPH : « Vous avez eu envie d'aller plus loin... »*

FS : « Comme je voulais exercer en tant que chef de groupement au sein de l'ASE, j'ai préparé le concours d'attaché territorial. Ce poste a été une expérience humaine très

forte car j'étais garant du respect des droits, du parcours et de la prise en charge des enfants bénéficiaire d'une prestation au titre de l'ASE.

Cela m'a permis d'être en lien avec de nombreux partenaires dont la MDPH !

Parmi les situations les plus sensibles, celles concernant des enfants porteurs de handicap m'ont particulièrement mobilisé. En raison de leurs vulnarabilités et besoins spécifiques, les réponses sont d'autant plus complexes à construire et mettre en place. C'est notamment dans le contexte des réunions PAG (Plan d'Accompagnement Global) que j'ai eu envie de mieux connaître la MDPH, comme une suite logique à mon parcours. »

*La Lettre Infos MDPH : « Comment vous inscrivez-vous dans votre rôle de chef du service AGD ? »*

FS : Bien sûr toutes les facettes de mon poste m'intéressent ; j'aime le travail concret et j'ai beaucoup d'intérêt pour toutes les tâches qui contribuent à faire en sorte que le système fonctionne bien. J'aurai une attention particulière pour les dossiers en lien avec l'ASE ; c'est l'une des missions qui m'ont été confiées. En effet, dans le cadre de la convention tripartite CNSA/CD/MDPH, plusieurs chantiers sont en lien avec l'ASE : les PAG, le projet expérimental ASOPEH – en lien avec la PMI, et l'Observatoire Départemental de l'Enfance. Il y a de quoi faire !

J'espère sincèrement pouvoir apporter ma contribution à l'amélioration du quotidien des personnes que nous accueillons, dont nous instruisons et présentons les dossiers. »

# PCH PARENTALITÉ : MISE EN OEUVRE

La PCH parentalité a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ([arrêté du 17 décembre](#) et [décret du 31 décembre 2020](#)).

Cette aide concerne tout parent en situation de handicap éligible à la PCH aide humaine, ayant un enfant de moins de 7 ans.

Le Service Évaluation Médico-Sociale de la MDPH de l'Aude fait le point sur cette nouvelle aide :

- ce droit n'est pas soumis à l'évaluation.
- Il est attribué sur simple demande auprès de la MDPH

en fournissant la copie de l'acte de naissance et une attestation de parent isolé (le cas échéant).

La PCH parentalité comporte 2 volets cumulables : « aide humaine » et « aide technique ».

## Aide humaine :

Conditions d'attribution :

- Le parent doit être éligible au volet « aide humaine » de la PCH
- Déposer une demande à la MDPH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou avoir une demande de PCH non décisionnée par la CDAPH au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Montants forfaitaires mensuels :

900 €	Avec un enfant de moins de 3 ans	Sur la durée de la PCH aide humaine et jusqu'aux 3 ans de l'enfant
450 €	Avec un enfant de 3 à 7 ans	Sur la durée de la PCH aide humaine et jusqu'aux 7 ans de l'enfant
1350 €	Majoration pour les familles monoparentales avec un enfant de moins de 3 ans	Sur la durée de la PCH aide humaine et jusqu'aux 3 ans de l'enfant
675 €	Majoration pour les familles monoparentales avec un enfant de 3 à 7 ans	Sur la durée de la PCH aide humaine et jusqu'aux 7 ans de l'enfant

## Aide technique :

Conditions d'attribution :

- Le parent doit être éligible à l'aide humaine de la PCH
- Déposer une demande à la MDPH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou avoir une demande de PCH non décisionnée par la CDAPH au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Montants :

1400 €	A la naissance de l'enfant	dans la période d'attribution de la PCH aide humaine
1200 €	Au 3 <sup>e</sup> anniversaire de l'enfant	dans la période d'attribution de la PCH aide humaine
1000 €	Au 6 <sup>e</sup> anniversaire de l'enfant	dans la période d'attribution de la PCH aide humaine

Cette aide technique « parentalité » n'impacte pas l'enveloppe de PCH aide technique du parent.

Précision : quand les 2 parents sont éligibles à la PCH aide humaine, chacun d'entre eux peut bénéficier de la PCH parentalité sur les 2 volets aide humaine et aide technique.

# POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS

## Système d'information des MDPH : palier 2

Les travaux relatifs au palier 2 du Système d'Information (SI) des MDPH se poursuivent **en partenariat avec le service Informatique du CD11 et Cogitis.**

**Des formations** par visio-conférence ont été mises en place pour les agents MDPH au cours du mois de février afin de s'approprier les nouvelles fonctionnalités.

Les chantiers en cours concernent à présent les **Plans d'Accompagnement Global (PAG) et les recours** (RAPO, conciliation et contentieux).

## Déploiement de l'accès usagers sur Via Trajectoire

La MDPH de l'Aude est pilote du déploiement du portail usagers sur Via Trajectoire avec la MDPH65. Pour rappel, Via Trajectoire est la plateforme d'information sur les **places en établissements et services médico-sociaux.**

Cette perspective d'ouverture aux usagers, qui est très attendue, va dans le sens du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (RAT) et dans l'idée d'une plus grande **fluidité des parcours.**

L'ouverture de ce service est prévue par la CNSA au mois de **mai 2021**. Cela constitue une grande avancée pour les usagers. Le plan de communication sur ce sujet est en cours d'élaboration.

## Territorialisation de la MDPH

La dernière **permanence MDPH sur le territoire** a été lancée à Castelnaudary le 4 février, après une réunion en visio avec les équipes de la MDS le 19 janvier dernier.

Pour rappel, un agent de l'équipe d'évaluation de la MDPH se rend sur les différents lieux de permanence selon le planning ci-contre et accueille les usagers qui ont pris rendez-vous au 0 800 777 732.

### PERMANENCES MDPH

**Coursan** : 1<sup>er</sup> mardi du mois  
**Lézignan** : 2<sup>e</sup> mardi du mois  
**Narbonne** : tous les mardis et 3<sup>e</sup> mercredi du mois  
**Quillan** : 2<sup>e</sup> mercredi du mois  
**Sigeac** : 1<sup>er</sup> jeudi du mois  
**Limoux** : 3<sup>e</sup> jeudi du mois  
**Castelnaudary** : 1<sup>er</sup> jeudi du mois

## EN COMPLÉMENT D'INFO

### Appel à projet CNSA : participation des personnes vivant à domicile à la gouvernance des services qui les accompagnent

La CNSA entend faire émerger des solutions innovantes visant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap ou âgées en perte d'autonomie **vivant à domicile**, en renforçant leur participation et celle de leurs proches aidants à la gouvernance des services qui les accompagnent.

Les projets soutenus viseront à mieux prendre en compte les savoirs expérientiels et les aspirations des personnes et de leur proches aidants et à co-construire des axes d'amélioration du service rendu.

#### Comment participer ?

Les porteurs de projet (**personnes morales**) sont invités à déposer leur

dossier entre le 7 et le 28 mai 2021 sur la [plateforme de dépôt de la CNSA](#). Le texte intégral de l'appel à projets est consultable sur le site de la CNSA dans la rubrique [« Soutien à la recherche et à l'innovation »](#).

La CNSA organise un **webinaire** d'information sur ce sujet le 23 mars 2021 de 10h30 à 12h. Inscription impérative avant le 12 mars à travers ce [formulaire](#).

# Vaccination COVID : prise en charge financière du transport pour les personnes en situation de handicap

Jusqu'au 31 mars 2021, l'assurance maladie prend en charge le transport des personnes dans l'incapacité de se déplacer seules jusqu'au centre de vaccination le

plus proche de leur domicile ([décret 2021-182 du 18 février 2021](#)).

La demande préalable de transport doit être faite auprès du médecin

traitant.

Le transport peut être effectué par ambulance ou transport assis professionnalisé.

## DU CÔTÉ DES PARTENAIRES

### Jardins d'insertion à Castelnaudary : quand le Duo Day débouche sur l'embauche !

L'Association Syndicale des Familles du Lauragais ([lien Facebook](#)) qui œuvre dans la lignée de l'éducation populaire, propose de

multiples activités : chantiers et jardins d'insertion, jardins familiaux, aide à la scolarité, espace numérique, point info des familles, marchés et événementiels.

Dans le cadre de sa participation au Duo Day, l'association a donné sa chance à une stagiaire, accompagnée par Cap Emploi, pour un poste d'agent d'accueil.

## Nouvelle adresse pour CAP EMPLOI Carcassonne

*Votre CAP EMPLOI de Carcassonne a déménagé !*

Nous vous accueillons à l'adresse suivante :

**230 rue Gérard Désargues - 11000 Carcassonne**



**MDPH de l'AUDE** 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32

mdph@aude.fr